



**Arrêté individuel d'alignement –
Parcelle cadastrée section AC n°858-
859-867**

**Mairie de CERBERE
66290**

Tél. 68.88.41.85
Fax. 68.88.47.64

N° 009/2020

Le Maire de la Commune de CERBERE ;
VU la demande de Maitre Arnaud Garcia domicilié à 11590 SALLELES D'AUDE – 32 Quai de Lorraine, en date du 24 janvier 2020 sollicitant pour le compte des consorts SCI Alliance Patrimoine, l'alignement de la propriété cadastrée section AC n° 858 – 859 - 867 sise à CERBERE, 19 Impasse André Derain;
VU le code de la voirie routière et notamment les articles L 112-1 à L 112-7, L 115-1 à L 115-8 et L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 115-1 à R 116-2 et R 141-1 à R 141-10
VU le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-6 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales
VU la loi n° 82-213 du mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU l'état des lieux,

ARRETE

Article 1 : L'alignement de la propriété cadastrée section AC n°858-859-867 située en bordure de l'impasse André Derain défini suivant l'état de fait matérialisé sur le plan ci-annexé par un trait souligné en rouge.

Article 2 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir l'autorisation d'édifier une clôture ou de permis de construire prévu par le code de l'urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté n'est donné que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à Cerbère, le 30 janvier 2020


Le Maire
Jean-Claude PORTELLA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage. Il peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Certifié exécutoire

Affiché le
Notifié le

